

Déclaration CFE-CGC au CSE du 21 juillet 2026

Sécurité au travail : des attentes fortes, des réponses insuffisantes

Pour rappel : notre taux d'ATA/TRIR et MP depuis 2024

	2024	2025	2026
ATA/TRIR	3	9	7
MP/TRIR	5	5	4
Invest nature 41 prévus	920K€	1205K€	1017K€
Invest réalisés	931K€	418K€	

La CFE-CGC souhaite aujourd'hui attirer l'attention de la Direction et de l'ensemble des membres du CSE sur la dégradation préoccupante des indicateurs de sécurité observée depuis le début de l'année 2026.

L'augmentation du nombre d'accidents du travail avec arrêt (ATA) et des accidents entrant dans le calcul du TRIR constitue un signal d'alerte qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise. La sécurité ne peut être considérée comme un simple indicateur de pilotage : elle doit rester une priorité absolue et visible dans les actions quotidiennes de l'entreprise.

Lors de précédentes réunions, la CSSCT, par la voix de son secrétaire, avait demandé que les arbres des causes des accidents survenus le mois précédent soient systématiquement présentés en CSE, accompagnés d'un suivi régulier des maladies professionnelles déclarées. Or, à ce jour, force est de constater que cette exigence de transparence et de prévention n'est que partiellement respectée. Sur les accidents recensés à fin juin 2026, seuls deux arbres des causes ont été présentés aux élus.

La CFE-CGC rappelle également qu'un état d'avancement des affaires Bureau d'Études de nature 41 relatives à la sécurité avait été demandé dès le CSE d'avril. Malgré cette demande légitime, aucun retour n'a encore été communiqué aux représentants du personnel.

« La sécurité une affaire de tous, à chacun instant restons vigilant »

Face à cette situation, la CFE-CGC demande que soient désormais inscrits dans le fonctionnement régulier du CSE :

- La présentation systématique des Arbres des Causes lors du CSE suivant chaque accident significatif ATA/TRIR.
- La présence du manager concerné ou, à défaut, de son responsable hiérarchique pour partager les enseignements et les actions engagées dans les ADC.
- Un bilan trimestriel de l'avancement des affaires BE de nature 41 ainsi que de leur budget associé.

Nous considérons que la prévention des risques ne peut être efficace que si les élus disposent d'une information régulière, complète et transparente.

Gespro 4.0 : le temps des attentes doit laisser place aux réalisations !

La CFE-CGC souhaite également alerter la Direction sur le manque de visibilité entourant l'avancement du projet Gespro 4.0.

Depuis plusieurs années, les représentants CFE-CGC demandent régulièrement des points d'étape en CSE afin d'apprécier l'état d'avancement de ce projet structurant. Malgré ces sollicitations répétées, les informations communiquées restent insuffisantes.

Pourtant, la Gespro 4.0 a été présenté comme un outil destiné à simplifier le traitement des données de production, améliorer la performance des activités et contribuer à réduire les tâches administratives et de reporting. Ces objectifs répondent pleinement aux préoccupations exprimées depuis longtemps par les équipes de terrain.

La CFE-CGC constate notamment que les managers de proximité continuent de subir une charge de travail particulièrement élevée. Dans ce contexte, tout retard pris sur le déploiement d'un outil censé apporter des gains d'efficacité est ressenti comme une occasion manquée pour améliorer concrètement leurs conditions d'exercice et leur qualité de vie au travail.

Nous rappelons que la CFE-CGC suit ce dossier avec attention depuis 2019 et continue de considérer ce projet comme un levier important d'amélioration de l'organisation du travail.

Conclusion

À travers cette déclaration, la CFE-CGC demande à la Direction des engagements concrets, visibles et mesurables sur ces deux sujets majeurs que sont la sécurité et la modernisation des outils de gestion de production.

Nous ne remettons pas en cause la volonté affichée de l'entreprise d'agir sur ces enjeux. En revanche, les salariés, les managers et leurs représentants attendent désormais des résultats tangibles, des calendriers précis et une communication régulière permettant de mesurer les avancées réalisées.

La sécurité des salariés et l'amélioration des conditions de travail ne peuvent plus attendre.

Vos élus CFE-CGC

